

**Zeitschrift:** Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série

**Herausgeber:** Schweizerisches Landesmuseum

**Band:** 3 (1901-1902)

**Heft:** 1

**Artikel:** Le cimetière gallo-helvète de Vevey : extraits du "Journal des fouilles", Février-Avril 1898

**Autor:** Naef, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-157408>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Le cimetière gallo-helvète de Vevey.

Extraits du „Journal des fouilles“, Février-Avril 1898. <sup>1)</sup>

Par *A. Naef*.

Planche I.

---

### I. Début et origines des fouilles.

La découverte d'un cimetière gallo-helvète à Vevey est purement accidentelle. Au commencement de l'année 1898, la ville de Vevey fit ouvrir un nouveau boulevard, le boulevard St-Martin actuel, qui de l'église St-Martin rejoint en ligne droite la route de Blonay près de la campagne de Subriez. (Comp. le plan de situation, fig. 24.) —

Vendredi, le 18 février 1898, les ouvriers s'étant avancés de l'Ouest vers l'Est jusqu'au lieu dit „en Crédeyles“, (X) sur le plan de situation, dans les vignes situées entre l'hospice du Samaritain et l'hôtel Mooser en Chemenin, trouvèrent une série de sept squelettes, alignés dans la direction du nouveau boulevard et orientés du N. N.-E. au S. S.-O. (Sépultures nos 1 à 7 du plan des fouilles, Pl. I). C'est en creusant le fossé nécessaire pour les fondations d'un mur rectiligne (a-b, Pl. I), destiné à soutenir le terrain des vignes du côté Nord du boulevard, que les ouvriers rencontrèrent ces sépultures. (Comp. aussi la fig. 25, où l'on voit la construction de ce mur, quatre jours plus tard, en date du mardi 22 février.)

Au dire du contremaître, le squelette n° 6 avait deux bracelets de verre à chaque avant-bras. L'un fut brisé; deux autres furent portés au greffe municipal; le troisième, emporté par un ouvrier, nous fut remis le lendemain. — A en juger par les trouvailles postérieures, il est possible que beaucoup d'autres objets passèrent alors inaperçus, furent brisés ou égarés. —

Le soir même, Mr. Ernest Burnat, architecte, me téléphona un message de Mr. Jomini, syndic de Vevey, m'annonçant la découverte, me demandant d'aller examiner les lieux, et de lui donner mon avis. — A la suite d'une inspection faite le lendemain matin, samedi le 19 février, en compagnie de Messieurs Ernest et Adolphe Burnat architectes et du contremaître des travaux du boulevard qui avait été présent lors de la découverte, je fis part à

---

<sup>1)</sup> Journal des fouilles exécutées à Vevey, en février-mars-avril 1898, lors du percement du boulevard Saint Martin. Rédigé par Albert Naef, archéologue. Registre in-folio, mss. de 134 pages doubles, illustré de 258 dessins, croquis, plans, . . . etc., et de 110 photographies. — Déposé à Lausanne, Archives du Service des Monuments Historiques, où il peut être consulté sur demande motivée adressée au Département de l'Instruction publique et des Cultes, Service des Mon. Histor. —

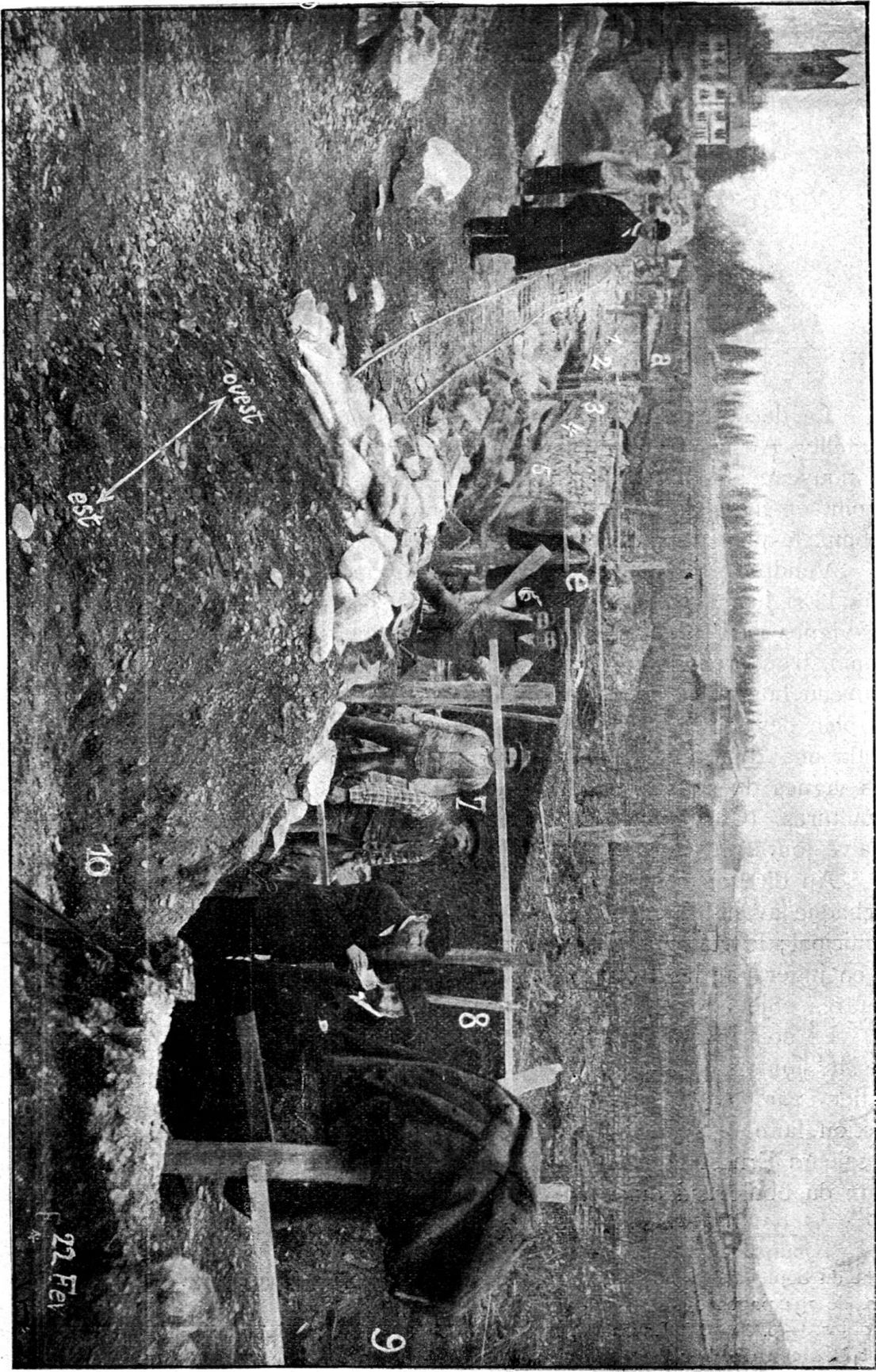


Fig. 25. Emplacement des rouilles, le 22 fév. 1898 au matin. (Vue prise en regardant vers l'Ouest).



Monsieur le Syndic de mes constatations, de l'importance de la trouvaille, et de l'intérêt capital qu'il y aurait à procéder à des recherches sérieuses et systématiques.

Mr. Jomini accueillit favorablement ces opinions et me pria de les lui remettre par écrit. Les conclusions essentielles de mon rapport demandaient tout d'abord de faire soigneusement cribler le gravier extrait des sept premières sépultures; de faire dresser un plan du terrain d'après le cadastre, et d'y reporter les emplacements des sépultures; de ne plus permettre d'en bouleverser de nouvelles; etc. J'offris en outre de prendre la direction des recherches, et mes occupations ne me permettant pas de rester constamment sur le terrain, je proposais que Mr. Adolphe Burnat me fût adjoint en qualité de surveillant des travaux.

Le rapport en question fut soumis à la Municipalité dès le lundi matin, 21 février, les conclusions en furent adoptées, et les recherches commencèrent immédiatement. <sup>1)</sup>

Il serait trop long de donner ici, jour pour jour, une relation détaillée des travaux, qui durèrent près de deux mois dans des conditions plus ou moins faciles, tantôt favorisés par un temps superbe, tantôt contrariés par une pluie assez brusque ou des giboulées de neige. — Avant de parler des trouvailles, j'essayerai de tracer un tableau sommaire des antiquités préromaines de la contrée, et de montrer ainsi l'intérêt spécial que présentaient les recherches

<sup>1)</sup> Il est de mon devoir d'exprimer ici ma vive reconnaissance à Mr. Jomini, Syndic, et à la Municipalité de Vevey, qui a autorisé des fouilles systématiques, m'en a confié la direction, les a facilitées de toutes manières, et en a supporté les frais. — Le musée de Vevey est de la sorte entré en possession non seulement d'une collection d'objets rares et de valeur, mais surtout d'un ensemble de constatations scientifiques, bien importantes pour l'histoire de la civilisation de notre pays. —

Mr. le Conseiller fédéral Ruchet, alors Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, en autorisant que mon „*Journal des fouilles*“ soit rédigé et illustré aux frais de l'Etat, a permis de donner à ce document, si indispensable, l'ampleur que comportait l'importance du sujet; je lui en exprime aussi toute ma reconnaissance.

Il m'est impossible de citer toutes les personnes qui ont bien voulu suivre mes travaux, me faire part de leurs remarques, ou me rendre le service de vérifier mes constatations. — Qu'il me soit cependant permis de remercier spécialement Messieurs Fr. Doge, Dr. H. Martin, Dr. Rossier, de Vevey; Mr. le Dr. Gross de Neuveville; Mr. Salomon Reinach, conservateur-adjoint au musée de St-Germain, qui a le plus vivement insisté pour la présente publication; Mr. le Hofrath Kofler, de Darmstadt, conservateur des collections du Grand Duc de Hesse; d'autres archéologues tels que Messieurs Ulrich et Heierli de Zurich, de Fellenberg et Kasser de Berne, Alfred Godet de Neuchâtel; enfin mon collègue et ami Mr. Jaques Mayor de Genève, qui non seulement m'a fait part de ses conseils, de ses remarques, mais m'a même aidé dans la restitution de plusieurs objets pour leur installation au Musée Jenisch à Vevey. — Mr. le Dr. Al. Schenk, prof. à Lausanne, a bien voulu se charger d'étudier les crânes et les squelettes au point de vue anthropologique.

Mr. Adolphe Burnat, auquel j'avais désiré procurer l'occasion de participer pour la première fois à des fouilles, s'est acquitté de sa tâche de surveillant avec un soin et un intérêt, que je me plais à reconnaître. Il lui dois aussi de fort bonnes reproductions des objets trouvés, qu'il exécuta dans mon Journal et que je compléai plus tard. —

projetées au point de vue archéologique, historique et anthropologique; — nous étudierons la nature du terrain, puis je résumerai quels furent mon plan de fouilles, la marche des travaux, et les procédés que je crus devoir employer pour l'examen des sépultures.

## II. Intérêt des recherches projetées au point de vue archéologique, historique et anthropologique.

Pour se rendre compte de l'intérêt que pouvaient présenter les fouilles projetées, il faut tout d'abord essayer de résumer sommairement les découvertes archéologiques précédemment faites à Vevey et dans les environs de la ville. —

Les plus anciens témoins de l'activité de l'homme, qui remontent probablement à la dernière période néolithique, soit *environ* entre 2000 et 1800 avant J. C., ont été signalés par Levade et reproduits par Fréd. Troyon dans ses „*Habitations lacustres*“, 1860, p. 78.

Vers 1820, en creusant un puits au-dessus de l'église Sainte-Claire (Comp. le plan de situation fig. 24), on trouva à dix mètres de profondeur environ, une rangée de pilotis et un tronc de sapin couché sur un fin limon, pareil à celui que la sonde amène du fond du lac, quand on la jette à 200 pas du rivage. — Un second tronc, coupé au-dessus de ses racines et enfoui dans le limon, gisait au fond d'un puits voisin, à dix mètres également sous la surface du sol. Troyon fait encore observer qu'une *hache en pierre*, découverte dans la même localité, mais à une profondeur moins considérable, ne saurait être plus ancienne que les pieux au-dessus desquels elle a été perdue. — J'ajouterai que la profondeur de ces vestiges paraît moins étrange lorsqu'on la compare à celle de la couche archéologique de l'époque romaine, dont je reparlerai tout-à-l'heure.

Troyon (ouvrage précité, p. 107) indique en outre la station lacustre du *Creux de Plan*, sur un point de la rade situé entre Vevey et les Gonelles, au-dessous de Corseaux. (Comp. le plan de situation). Cet emplacement lui avait été signalé par Mr. D. Doret de Vevey, un artiste délicat doublé d'un fin archéologue. L'élévation des eaux et leur peu de transparence ne lui permirent pas d'examiner l'emplacement de manière à ajouter de nouvelles observations; l'Album des Antiquités lacustres du musée archéologique de Lausanne (1896. Texte p. 6, carte Pl. XLI) y reconnaît une station de l'Age de la pierre. J'ajoute que cette station a été peu explorée, au profit de l'Etat, mais on prétend que plusieurs particuliers y ont fait et y font encore des pêches fructueuses; au mois d'avril 1896, profitant de la baisse exceptionnelle du lac et avec l'aide obligeant de Mr. Fr. Doge, j'ai pu dresser un plan approximatif d'une série des pilotis de cet emplacement et en mesurer la profondeur. — Tels sont, si je ne fais erreur, à Vevey et dans les environs immédiats de la ville, les seuls témoins de l'Age de la Pierre.

Les restes de l'Age du Bronze, placé très approximativement entre le 18<sup>e</sup> siècle et le milieu du 8<sup>e</sup> avant J. C. et subdivisé en trois périodes, sont

tout aussi rares ; je n'en connais pas à Vevey même et, à une seule exception près, on ne peut citer dans les environs que quelques trouvailles d'objets isolés : à Hauteville une hachette, à Corsier une belle épingle de bronze, aujourd'hui au Musée de Lausanne. — Le seule découverte vraiment importante et qui permet de conclure à un établissement rapproché, fut celle de tombeaux cubiques, formés de dalles brutes, au signal de Chardonne. — Ces sépultures, reconnues au commencement du 19<sup>e</sup> siècle, renfermaient divers objets de bronze, nettement caractéristiques pour l'époque à laquelle ils se rattachent : des faucilles, des hachettes, des couteaux et des pointes de lances, déposés au musée de Lausanne. Il faudrait aller d'une part jusqu'à Montreux et Chillon, d'autre part à Chexbres et dans les environs, pour relever d'autres indices de l'âge du bronze ; ces localités semblent trop éloignées de Vevey pour être étudiées ici.

Si nous passons à la première période préromaine du fer, dite de Hallstatt, c'est-à-dire à cette longue période que l'on place environ entre 750 et 400 avant J. C., les renseignements manquent complètement. Dans plusieurs parties de notre Canton cette période se caractérise par des tumuli à incinération, dont je ne connais pas encore d'exemples ni à Vevey, ni dans les environs. Il se pourrait que deux buttes, que l'on remarque près de Burier (campagne Couvreu), soient des tumuli, mais même si cette hypothèse se confirme, il n'est pas encore dit qu'ils appartiennent à la période de Hallstatt.

Vient ensuite la période gallo-helvète, ou de La Tène, cette période si importante pour notre histoire nationale, si peu étudiée et si peu connue dans notre Canton, et que l'on place environ entre 400 et 50 avant J. C., c'est-à-dire jusqu'à la conquête romaine.

Je ne mets pas en doute que Vevey et ses environs n'aient déjà fourni nombre de trouvailles se rattachant à cette période, mais elles auront passé inaperçues ou auront été confondues avec les éléments romains. Aujourd'hui encore, dans certains de nos musées, les objets les plus caractéristiques de cette période, les fibules ou épingles de sûreté par exemple, figurent parmi les „objets de l'époque romaine.“ Quoi qu'il en soit, avant les fouilles du boulevard Saint Martin, les données sur l'époque gauloise et helvète à Vevey se résumaient à bien peu de chose : l'existence très probable d'un bourg gaulois, et une seule trouvaille positive, celle d'une sépulture à Hauteville. — Cette sépulture était-elle isolée ? — On l'ignore ; c'est possible, mais peu probable. — Elle est fort importante pour nous parce que les objets qu'elle renfermait, deux bracelets de bronze et une chaîne de bronze, figurés dans Troyon, *Habit. lac. Pl. XVII, 10, 17, 22*, offrent une grande analogie avec certains spécimens trouvés dans le cimetière du boulevard St-Martin.

Il ne sera pas inutile de résumer les autres localités essentielles de notre Canton où ont été reconnues jusqu'ici, d'une façon tant soit peu sûre, des antiquités gallo-helvètes ; cela en vue de rapprochements avec celles dont il sera question plus loin, et aussi pour se faire une idée, très approximative et incomplète sans doute, des centres habités à cette époque. Ce sont, par

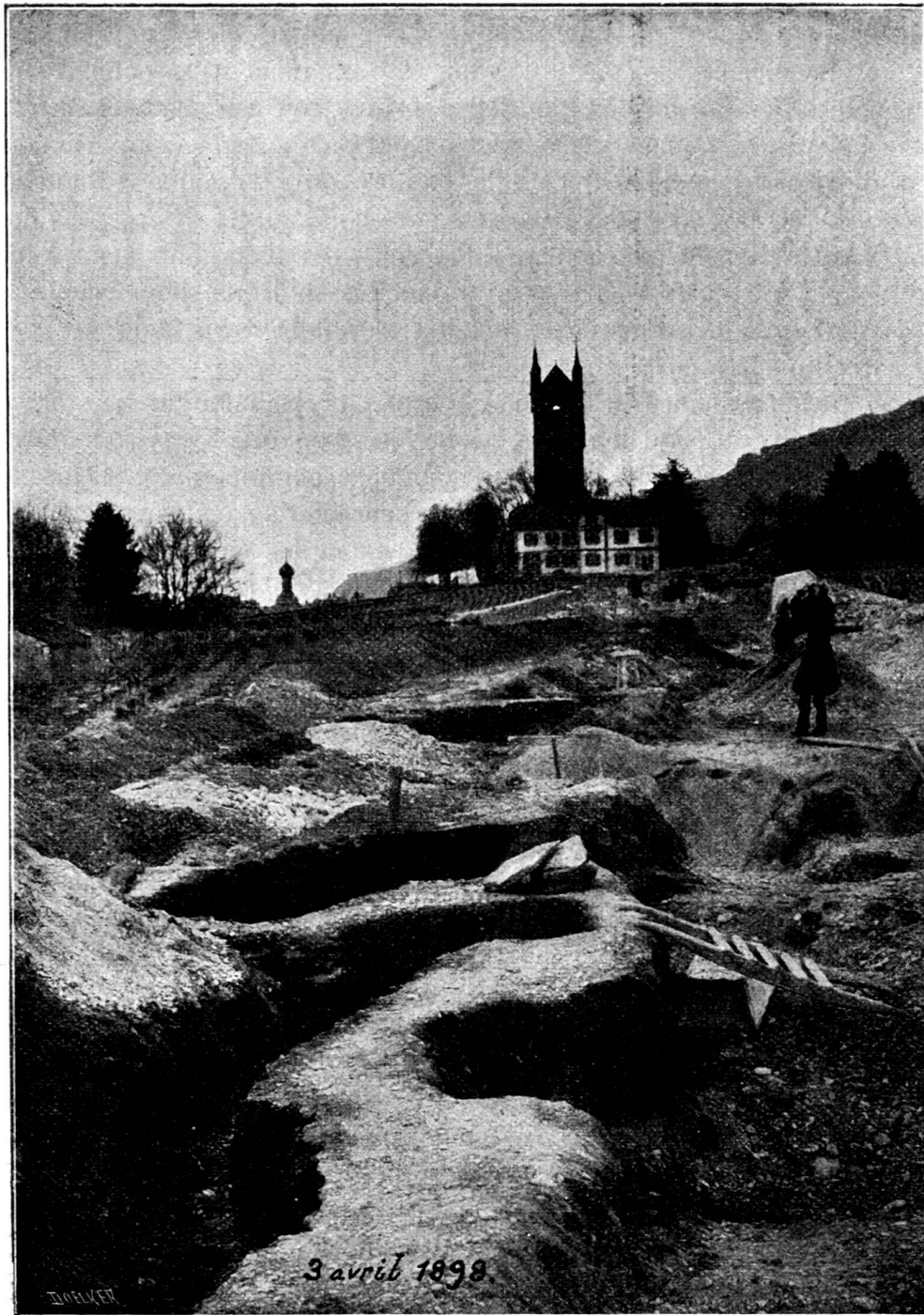


Fig. 26. Emplacement de fouilles. — Vue prise en regardant vers l'Ouest.



ordre alphabétique: *Antagne*, sépultures avec bracelets de verre et de bronze, chaîne de bronze, épée de fer; *Avenches*; *Begnins*, sépulture avec bracelets de verre; *Bex (Hameau des Fontaines)*, sépulture avec chaînette de bronze, épée de fer dans son fourreau, bracelets de verre et de bronze, boucle d'oreilles d'argent, fibule de fer; (*Sallaz, près Bex*), chaînette de bronze; *Echallens*, sépultures avec deux bracelets de verre, au musée de Lausanne; *Gimel*; *Lausanne*; *Longirod*, bracelet de bronze avec disques saillants décorés d'un S, motif qui se retrouve sur l'un des échantillons de Vevey; sépultures avec fibules et chaîne de bronze; *Nyon*; *Rances*; *Villy* près Ollon; *Yverdon*.

Pour la période romaine, de 50 avant J. C. jusqu'à 400 environ après J. C., nous possédons des renseignements un peu moins vagues. — On ne sait cependant encore rien de précis sur l'étendue ni sur le plan du bourg romain de *Vibiscum*, qui occupait probablement la partie supérieure de la ville actuelle, au nord de la rue d'Italie et de la rue du Simplon (Comp. le plan de situation); c'est dans cette partie de la ville que se font les trouvailles les plus fréquentes, et que l'on rencontre des monnaies depuis Auguste jusqu'à Valentinien. Il y a quelques années, dans un quartier de maisons situé près de l'angle des rues Chenevières et Collet, Mr. Fr. Doge a reconnu de nombreux restes romains, bien caractérisés; au mois de février 1898, examinant une large tranchée ouverte dans la rue Chenevières, à l'angle de la rue des deux Temples, je constatai la couche romaine à une profondeur de plus de deux mètres sous le niveau actuel de la rue; j'y ramassai des fragments de tuiles romaines, dont je portai plusieurs échantillons au Musée Jenisch.

La profondeur de cette couche romaine doit être rapprochée de celle des pilotis, signalés non loin de là par Levade et Troyon; on notera d'autre part la proximité relative du bourg romain de l'emplacement du cimetière gaulois du boulevard Saint Martin.

Il sortirait du sujet de s'arrêter trop longuement aux trouvailles *romaines*, faites à Vevey et dans les environs; qu'il suffise de rappeler en deux mots les tombes à inhumation reconnues aux Chenevières en 1843; les statuettes et les monnaies recueillies à la Pointe-de-Peilz, à La Tour-de-Peilz et à la campagne de Gillamont; le milliaire trouvé en 1856 entre Vevey et Clarens; l'inscription dédiée au dieu Sylvain; etc. Les localités voisines: Baugy, Clarens, Corsier, Glérolles, Rivaz, St. Saphorin, abondent aussi en documents divers de cette époque. — L'essentiel était plutôt de présenter un tableau rapide des périodes *préromaines*, de montrer leurs lacunes considérables dans la contrée de Vevey, et l'intérêt capital qu'il y avait à obtenir si possible par des fouilles méthodiques un aperçu sur la race, la civilisation, l'industrie, les coutumes funéraires, peut-être même sur les croyances religieuses de nos ancêtres gallo-helvètes. — Nulle part jusqu'ici, dans notre Canton, on n'avait étudié la chose *sur place*; nous en étions réduits à des hypothèses, d'après les quelques rarissimes objets recueillis de seconde ou de troisième main pour nos musées.



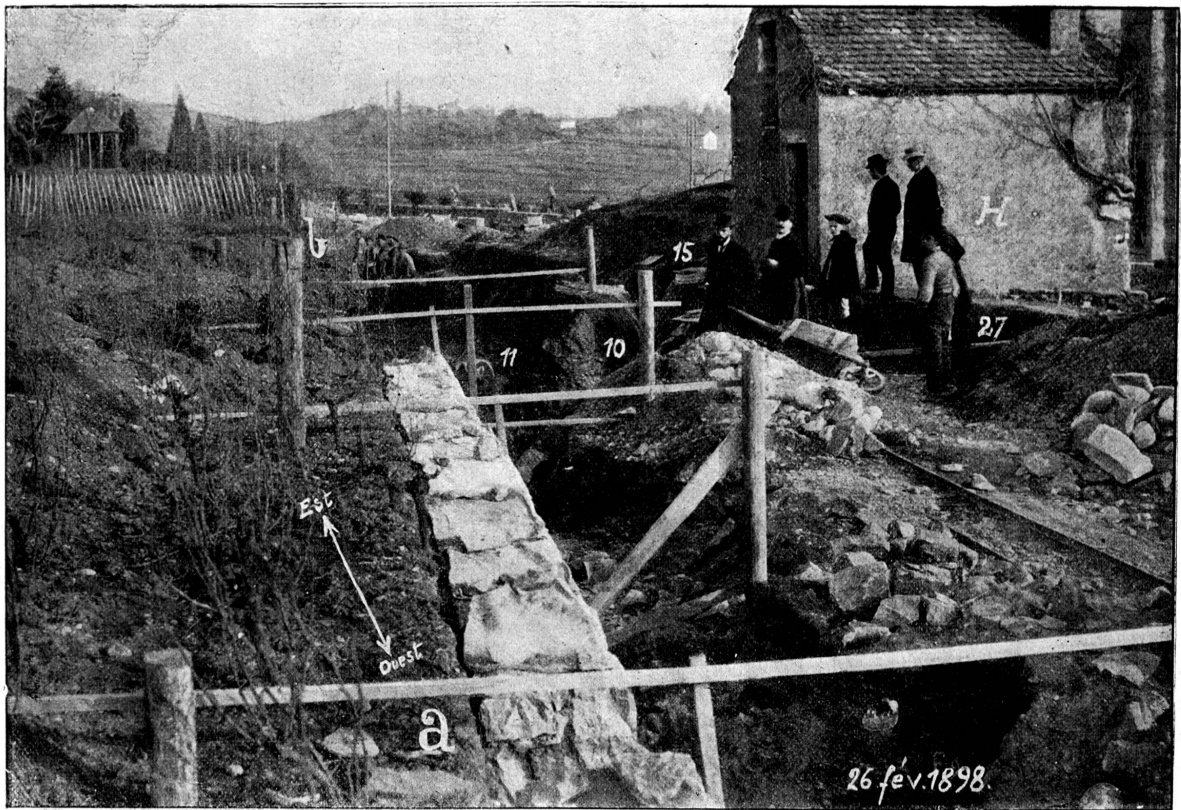


Fig. 27. Emplacement des touilles. Vue prise en regardant vers l'Est.

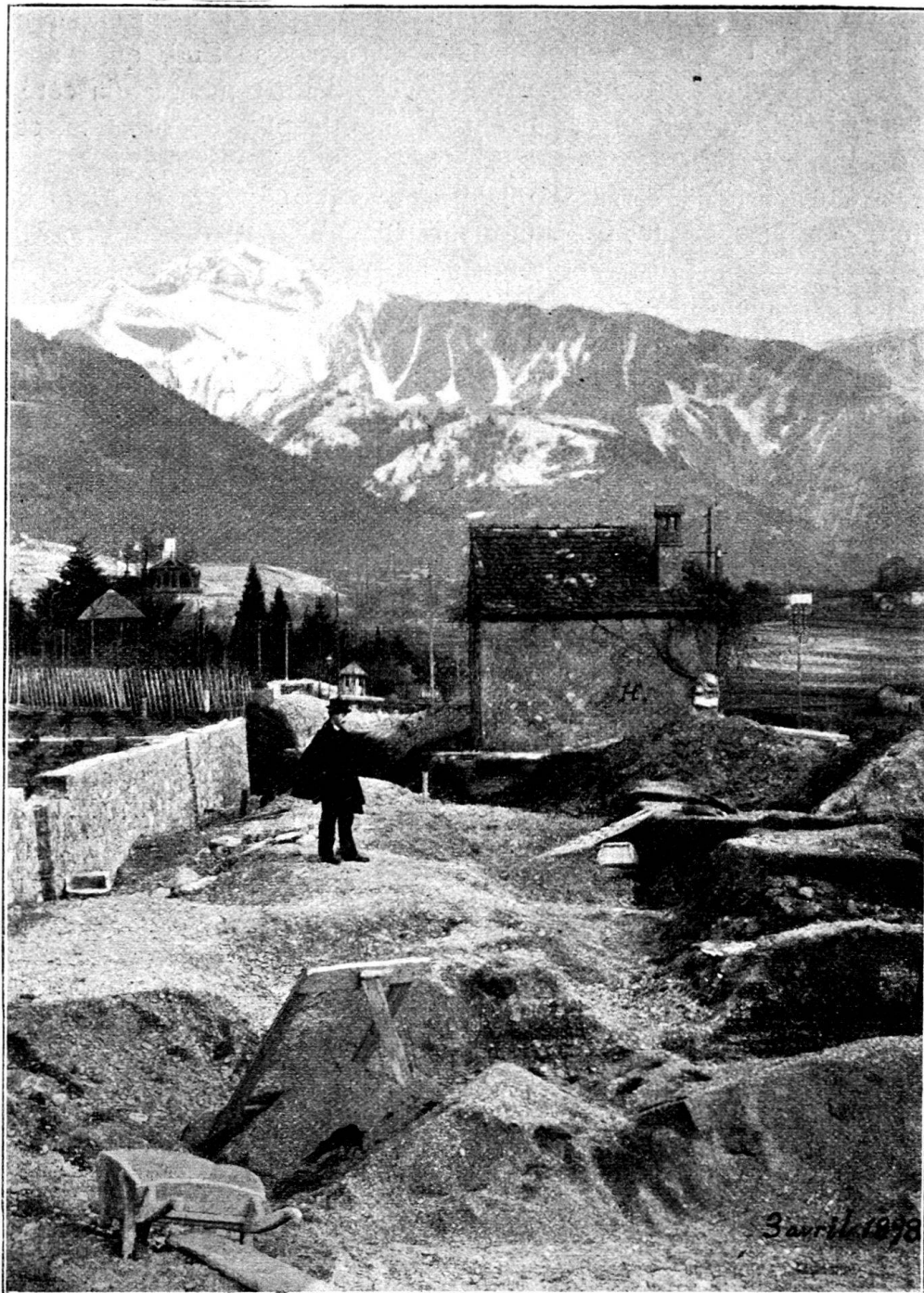


Fig. 28. Emplacement des fouilles. Vue prise en regardant vers l'Est.

### III. Le terrain.

J'ai indiqué précédemment l'emplacement des trouvailles du 18 février 1898. En cet endroit le terrain forme une sorte de petit plateau entièrement planté de vignes, très légèrement incliné du Nord au Sud, qui s'abaisse ensuite assez brusquement du côté de la ville pour remonter du côté du Nord, vers l'hôtel Mooser en Chemenin. (Comp. le plan de situation, et les figures 25, 26, 27, 28). —

Sous une couche de terre végétale de 1,30 m à 1,40 m de profondeur, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins, apparaissent des lits réguliers de gravier et de sable; ils représentent le sol vierge, et témoignent qu'à une époque extrêmement reculée, bien antérieure à tout vestige humain dans nos contrées, les rives du lac s'élevaient à ce niveau. — C'est dans ces couches de gravier et de sable qu'avaient été creusées les fosses des sépultures, et l'on observera d'emblée dans cette particularité une analogie remarquable avec nombre de sépultures gallo-helvètes de notre pays. — Est-ce un hasard? — Je l'ignore, mais le fait mérite d'être souligné. —

Il faut se hâter d'ajouter que les profondeurs relatives des sépultures par rapport au niveau actuel du sol sont très variables, et voici pourquoi. — On reconnaît facilement que ce sol a été nivelé et aplani en terrasse presque régulière pour la culture de la vigne, mais il ne devait pas en être ainsi à l'origine. La surface du terrain suivait certainement les légères ondulations naturelles, parallèles, des couches de gravier et de sable préhistoriques, que l'on observe nettement dans la coupe des tranchées au-dessous de la terre remuée et cultivée. —

Les tombes, pratiquées dans le sable, s'étaient naturellement remplies de terre; il en résultait qu'en creusant par couches horizontales, les sépultures devaient se reconnaître facilement et s'annoncer par des espaces rectangulaires, allongés, remplis de terre végétale, dont la couleur brune se détachait sur la surface environnante de sable et de gravier gris-bleuâtre. —

Dans les couches supérieures du terrain, remué et cultivé, se montrèrent de temps à autre des *fragments isolés* de tuiles romaines à rebords; le fait devait être signalé, mais il faudrait se garder d'en tirer des conclusions inexactes. Ces fragments, apportés avec les fumiers, proviennent du bourg romain de Vibiscum, dont nous avons noté l'emplacement peu éloigné de l'ancien cimetière gallo-helvète.

### IV. Plan adopté pour les fouilles, et marche des travaux.

Pour comprendre le plan adopté pour les fouilles et leur marche, il faut tout d'abord esquisser la situation du boulevard à l'endroit des trouvailles et au début des recherches. — Si l'on compare le plan général des fouilles et la figure 25, il ne sera pas difficile de s'orienter; la vue 25, prise de l'Est vers l'Ouest au matin du second jour, mardi le 22 février 1898, est particulièrement instructive à cet égard. — Les maçons sont occupés à la construction du mur a-b du plan, destiné à soutenir les

terrains des vignes du côté du Nord, le futur niveau du boulevard devant être bien inférieur à celui des vignes ; on voit le fossé ouvert pour asseoir les fondations de ce mur de soutènement, et qui amena la découverte des premiers squelettes, les rails du Decauville, les tas de pierres et de gravier, en un mot l'état du terrain au début des fouilles. —

Les chiffres arabes indiquent les numéros des différentes sépultures portées sur le plan ; en ce moment on est occupé à l'examen de la sépulture N<sup>o</sup> 9, le N<sup>o</sup> 10 est reconnu, mais non encore découvert. — Mr. Ad. Burnat inscrit les notes que je lui dicte ; à côté de lui Mr. François Doge, un de nos excellents correspondants de la Commission des Monuments historiques ; au second plan, sur la gauche, Mr. Panchaud directeur des travaux de la ville ; au loin le clocher de l'église St-Martin. (Comp. le plan de situation). —

La photographie fig. 26, bien que très postérieure, complètera le coup d'œil du côté occidental ; on y voit en effet la partie méridionale du terrain, limitée par le „Chemin des Philosophes“ (Comp. le plan), et le clocher de St-Martin servira de point de repère. —

La vue de la fig. 27, prise samedi le 26 février, donne les travaux du boulevard en regardant du côté de l'Est. — Par comparaison avec le plan, on notera l'ancien pavillon de vignes, H, qui nous fut très utile au cours des fouilles pour y déposer nos trouvailles, et derrière ce pavillon, d'une part la maison de Mr. Lehmann, d'autre part un amas considérable de terre. — La construction du mur de soutènement a—b, que je n'ai plus besoin de définir autrement, est beaucoup plus avancée du côté de l'Est qu'en date du 22 février, et l'on vient de terminer l'examen de la sépulture N<sup>o</sup> 15. — (Comp. enfin la vue de la fig. 28, prise en regardant également du côté de l'Est.)

Ces quatre planches en diront certainement davantage qu'une longue description, et permettront de n'ajouter que quelques mots sur l'état du terrain au début des recherches. — Il faut pour cela se reporter au plan. — J'y ai indiqué en a—b, c—d, le nouveau boulevard projeté, dont le mur septentrional était présentement construit de a en e, et tout à côté le fossé, qui fit découvrir les sépultures N<sup>os</sup> 1 à 7. Il faut observer immédiatement que, pour les travaux du boulevard, soit le fossé, soit le mur a—e, allaient être prolongés de e en b. — La fig. 25 nous a montré les rails pour wagonnets, installés parallèlement au fossé, à peu près jusqu'en regard de la sépulture N<sup>o</sup> 7. —

Au sud du mur et du fossé pratiqué pour sa construction le terrain a déjà été abaissé pour l'établissement du boulevard, mais le niveau futur n'est pas encore atteint ; cet espace est encombré en tous sens de tas de pierres, de gravier et de sable extraits sur place en différents endroits. — En H le petit pavillon de vignes, destiné à disparaître, et dont j'ai parlé à propos de la fig. 27. A l'Est de ce pavillon le terrain se rétrécit ; il est également encombré de dépôts de gravier et de sable, mais surtout d'une véritable butte de terres, accumulées tout contre le pavillon. — Le „Chemin des Philosophes“ est considérablement en contre-bas ; s'il a existé des sépultures sur son tracé, ce qui est possible, elles ont été détruites il y a longtemps.

— Ce chemin, qui rejoint la route de Blonay, est très ancien; quelques personnes prétendent qu'il s'agit d'une voie romaine, mais je n'ai pu encore contrôler le plus ou moins de probabilité de cette hypothèse. —

Ces quelques mots suffiront peut-être pour montrer la situation générale au début des recherches et le parti qu'il fallut adopter. Malgré toute la bonne volonté de Mr. Panchaud, le directeur des travaux de la ville, et l'amabilité avec laquelle il voulut bien faciliter les fouilles, il va de soi que les travaux du boulevard, activement poussés, ne pouvaient être ni interrompus, ni prendre une autre marche à cause des recherches archéologiques. On voudra bien garder en mémoire ce fait très naturel et cependant essentiel; il expliquera *l'irrégularité apparente* dans le numérotage des sépultures sur le plan, numérotage qui indique l'ordre suivant lequel elles furent examinées. — *La marche à suivre pour les fouilles était donc imposée par les travaux du boulevard*; le plan ne pouvait provisoirement consister qu'à explorer le terrain sur la largeur de ce futur boulevard. — Il fallait tout d'abord reconnaître l'existence éventuelle de sépultures dans le prolongement oriental du mur et du fossé a—e, et cela avant que les ouvriers terrassiers n'y soient parvenus; la suite se montrerait par la façon même dont seraient poussés les travaux de la chaussée, en saisissant les occasions favorables. —

Il était probable que l'on trouverait des sépultures soit à l'Est, soit à l'Ouest du pavillon H, mais il ne serait possible d'explorer ces emplacements qu'après l'enlèvement des amoncellements considérables qui s'y trouvaient. —

Il était très probable aussi que les sépultures se prolongeaient au Nord, sous les vignes, en partie propriétés particulières, en partie propriété de la ville. — Il va sans dire qu'on ne pouvait songer, pour le moment, à fouiller ces vignes; d'ailleurs là rien ne pressait, et la possibilité d'étendre tôt ou tard les recherches de ce côté se montrerait d'elle-même. —

Cela posé, le numérotage des sépultures sur le plan suffira pour montrer la marche graduelle des travaux, et la façon dont le terrain fut peu à peu exploré au moyen de fossés parallèles, de largeurs suffisantes pour ne rien laisser passer inaperçu. — Sur le plan les fossés sont marqués en lignes pointillées, et leurs directions successives par des flèches. —

### V. Procédés employés pour l'examen des sépultures.

En parlant de la nature du terrain j'ai montré comment les fosses des sépultures, creusées dans les couches de gravier et de sable, s'étaient remplies de terre végétale, et comment elles s'annonçaient par des espaces rectangulaires, de couleur brune, sur la surface environnante blanche et gris-bleuâtre. — Cette remarque facilita singulièrement les recherches; arrivé à une certaine profondeur, il suffisait de niveler le sol par couches horizontales. —

Pour éviter des répétitions, je décrirai une fois pour toutes le système que je crus devoir employer pour l'examen des sépultures, partout où ce fut matériellement possible. — Lorsque la surface horizontale d'une ancienne fosse était nettement définie, je la faisais dégager en forme de petite butte





Fig. 29. Fosse d'une sépulture dégagée et transformée en butte pour l'examen.]

allongée, entourée d'un fossé; tout autour de la fosse, ainsi transformée en une sorte de tumulus minuscule, on laissait subsister une enveloppe de gravier, d'épaisseur suffisante pour maintenir l'intérieur. — Là s'arrêtait le travail des ouvriers; c'est cette première phase de l'opération pour la sépulture N° 22, que montre la fig. 29. —

A ce moment on mesurait les dimensions de la fosse à sa partie supérieure, et l'on prenait à la boussole son orientation. Ensuite, aidé de Mr. Burnat et souvent de Mr. Doge, je raclais prudemment à la truelle le sommet de la motte, en maintenant toujours un niveau horizontal; en gardant des repères, il était possible de la sorte de mesurer la profondeur de la fosse et le rétrécissement éventuel de ses parois intérieures. — Au bout de peu de temps, dans la plupart des cas, apparaissait une ligne médiane de poussière noire, tantôt rectiligne, tantôt légèrement déformée; ou bien aussi, sur les bords, des lignes analogues, continues, formant un rectangle ou un trapèze. — C'étaient les traces des parties supérieures du cercueil; les dispositions diverses de ces traces, que l'on mesurait de suite, fournissaient les renseignements voulus sur formes et dimensions des couvercles. Je reviendrai plus tard à cette constatation si importante de cercueils de bois, pour présenter les différents types qu'il m'a été possible de restituer. — La fig. 30 montre les traces supérieures d'un cercueil de ce genre, celui du corps N° 27; le but des petits morceaux de bois clair, fichés en terre, était uniquement de mieux souligner les traces de poussière noire. Cette photographie, de même que plusieurs autres, ont malheureusement dû être faites dans des circonstances très défavorables, parfois au magnésium; c'est ainsi qu'il a fallu protéger la sépulture N° 27 sous une véritable tente, à cause des rafales de pluie et de neige. — D'autres essais pour faire mieux ressortir sur la photographie

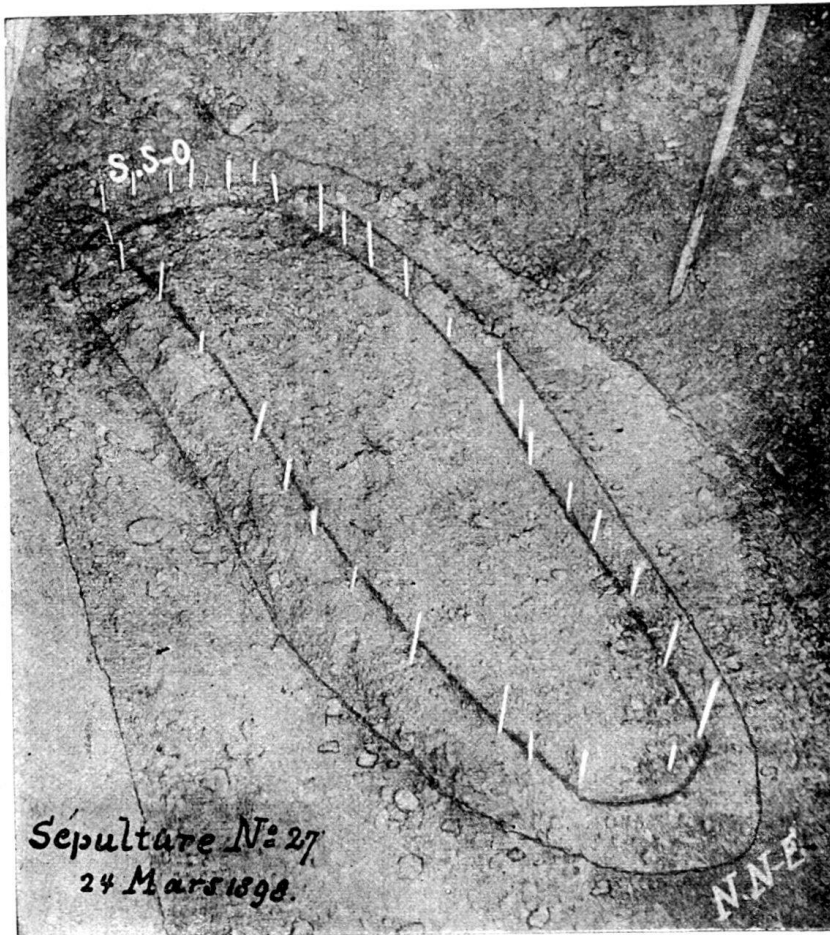


Fig. 30. Apparition d'une ligne continue de poussière noire, traces supérieures d'un cercueil.

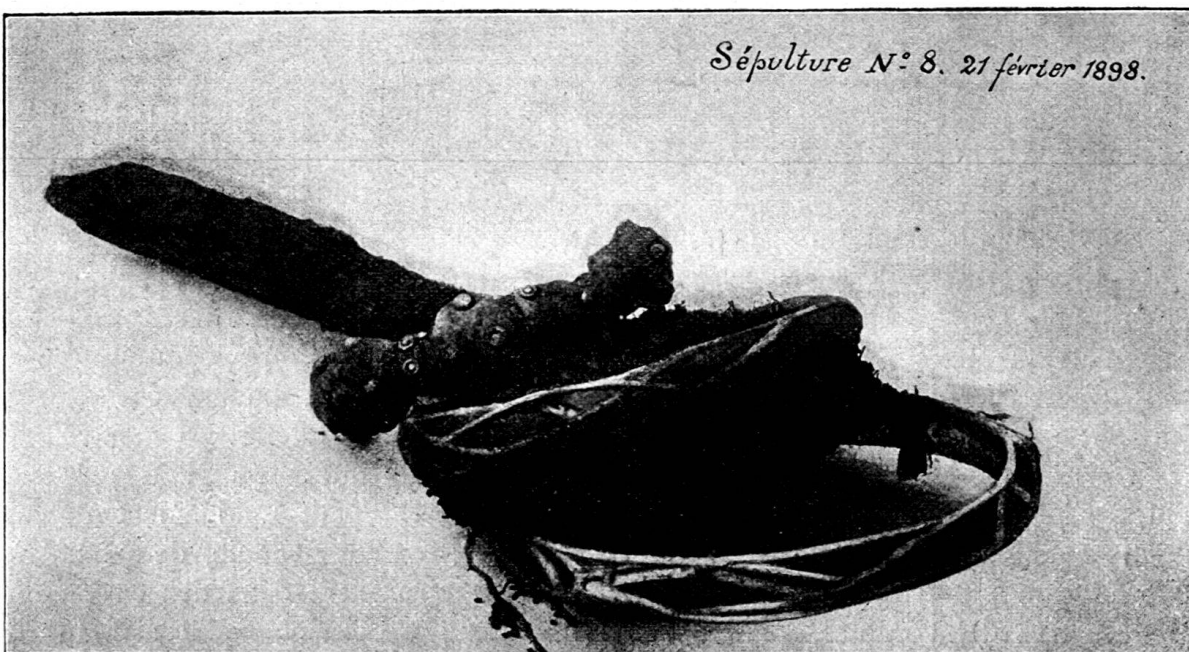


Fig. 31. Trois bracelets, un de bronze, deux de verre, en place sur l'os d'un bras.

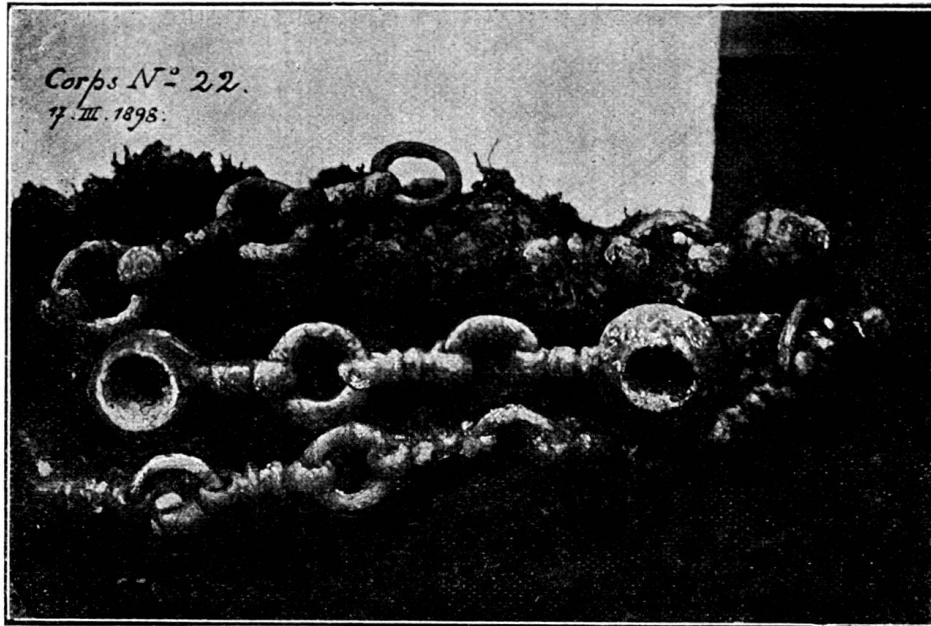


Fig. 32.

traces et formes du cercueil, et qui consistèrent tantôt à les souligner par des rangées de petites pierres blanches, tantôt à saupoudrer la surface intérieure avec de la chaux, ne réussirent guère, je l'avoue franchement ; inutile donc de s'y arrêter. Mais ces traces étaient toujours soigneusement repérées et mesurées, de façon à se rendre compte de la forme des couvercles, de la position verticale ou oblique des parois latérales, des dimensions du fond du cercueil par rapport aux parties supérieures, de l'affaissement fréquent des planches, . . . etc.

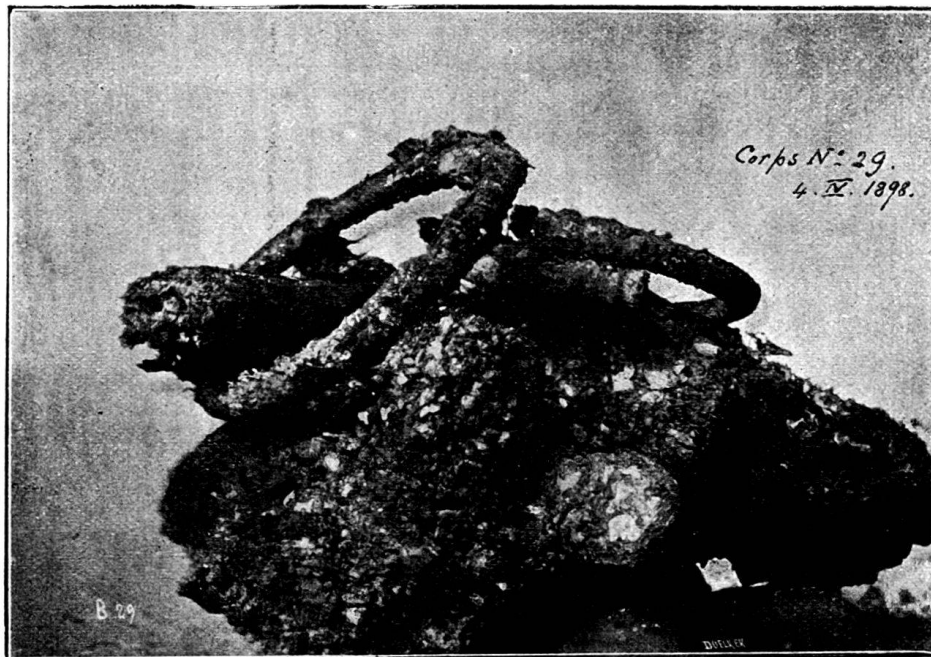


Fig. 33.

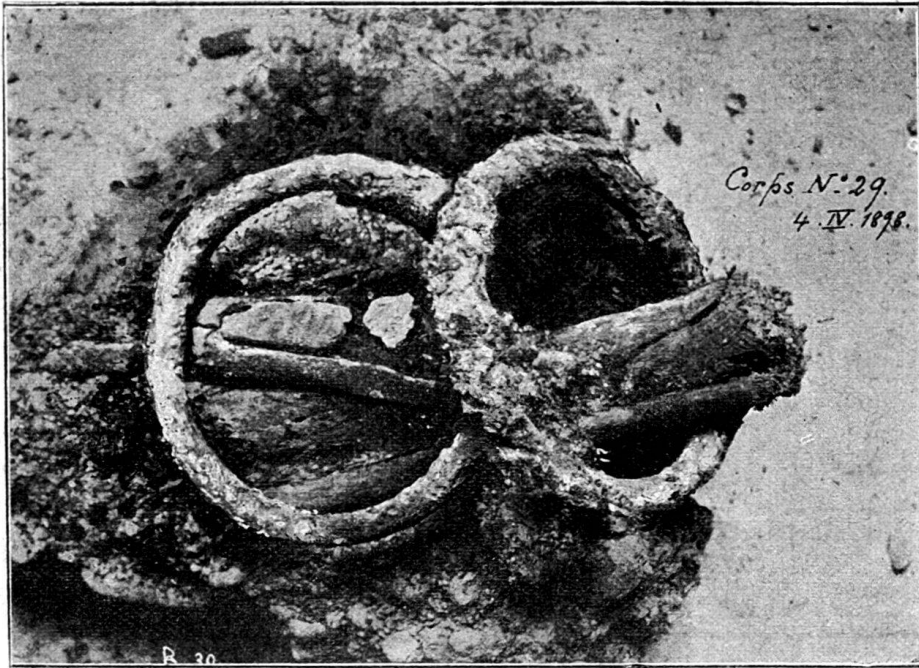


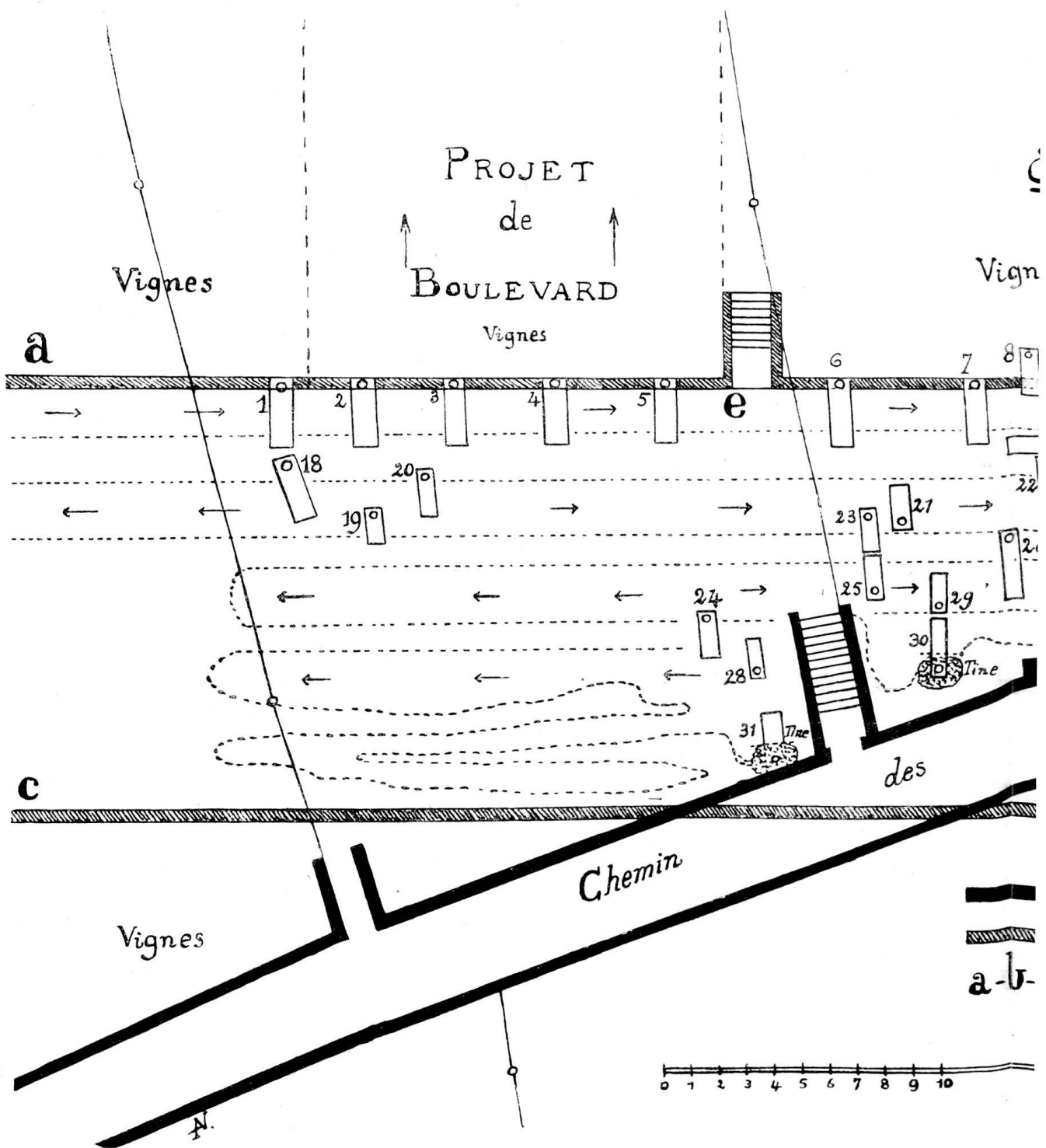
Fig. 34.

Les terres peu à peu enlevées du sommet de la butte étaient jetées dans le fossé, où elles étaient examinées à nouveau, parfois criblées, puis d'où on les enlevait au fur et à mesure de l'opération. En continuant le grattage on arrivait au squelette, parfois réduit en poussière, mais que la profondeur du fossé, dégagant l'ancienne fosse, permettait d'étudier comme sur une table en laissant les objets aux endroits où ils se montraient. Le squelette était alors mesuré, photographié si possible, et l'on en dressait un nouveau plan coté, entouré des traces inférieures du cercueil et avec reports des objets. — Enfin lorsque, pour des raisons quelconques, il semblait dangereux d'enlever les objets, je coupais toute la motte de terre à laquelle ils adhéraient, pour les transporter de la sorte au musée. En voici quelques exemples. Sur la fig. 31, (Sépulture N° 8) trois bracelets, deux de verre, un de bronze, transportés avec l'os du bras et la terre qui les soutenaient; la fig. 32 (Sépulture de femme N° 22) donne la partie essentielle d'une ceinture de bronze, levée avec les crochets encore passés dans les anneaux, telle que la défunte la portait lorsqu'elle fut mise au tombeau; les fig. 33 et 34 sont des vues plongeante et latérale d'une motte de terre avec deux anneaux de bronze (Sépulture d'enfant N° 29). — Nous retrouverons d'ailleurs ces objets nettoyés, débarrassés de leur épaisse couche d'oxyde, et sur lesquels l'ornementation linéaire est de nouveau visible. —

Ces quelques indications sur les procédés généralement employés pour l'examen des sépultures suffiront, je l'espère, pour n'avoir plus à y revenir; passons maintenant à l'étude des sépultures elles-mêmes et des objets qu'elles renfermaient. —

(A suivre.)

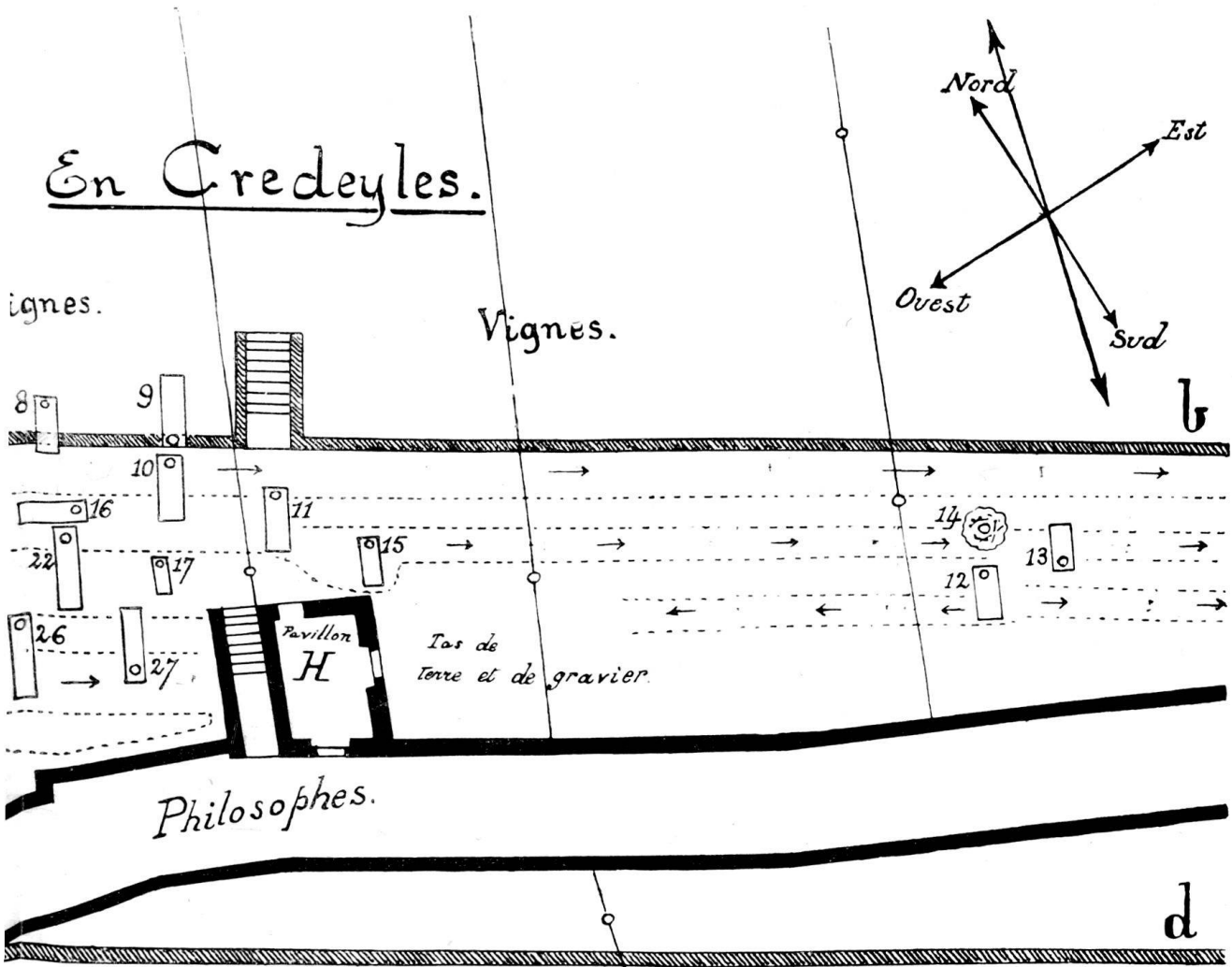




Cimetière gallo-romain  
**PLAN GÉNÉRAL**  
 Février-Avril



# En Credeyles.



■ Murs existant avant le Boulevard  
 ▨ Murs construits pour le Boulevard  
 b-c-d : Boulevard S<sup>t</sup> Martin.

Maison de M<sup>r</sup> Lehmann.

20 30 Mètres.

helvétè de Vevey.

DES FOUILLES

Avril 1898.